

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2401753	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Mme Espérance I. demande au tribunal d'annuler la décision prise par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 14 mai 2024 portant refus de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame I. Espérance	Maître DUBOIS Xavier (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET

04)	DOSSIER N° 2402646	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire M. Said . demande l'annulation de la décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques du 04/07/24 portant retrait de titre de séjour pour une durée initiale de dix ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E. Said	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

05)	DOSSIER N° 2402498	RAPPORTEURE: Madame ANNE TRIOLET
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Mme Carmelle M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2024-491 pris le 4 septembre 2024 portant obligation de quitter le territoire dans un délai de trente jours, fixant le pays de renvoi et d'une interdiction de retour sur le territoire d'une durée d'un an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M. CARMELLE	Maître KIRIMOV Asmae (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

09 heures 30

06) DOSSIER N° 2402130 RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON

Titre de l'affaire M; Fenolaza Tominot A. demande au tribunal d'annuler la décision du 11 juillet 2024 portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de renvoi.

Nom des parties

Demandeur Monsieur A. Fenolaza Tominot

Représentants des parties

SP AVOCATS (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DU GERS

07) DOSSIER N° 2402261 RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON

Titre de l'affaire M. Mohammad H. demande au tribunal d'annuler la décision prise par la préfecture des Landes en date du 7 août 2024 l'obligeant à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

Nom des parties

Demandeur Monsieur H. Mohammad Younis Khan

Représentants des parties

Maître BEN MANSOUR Affef (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES LANDES

08) DOSSIER N° 2402978 RAPPORTEURE: Madame ANNE TRIOLET

Titre de l'affaire M. Omar O. demande au tribunal d'annuler l'arrêté de la préfète des Landes en date du 19/10/24 portant obligation de quitter sans délai le territoire français.

Nom des parties

Demandeur Monsieur O. Omar

Représentants des parties

Défendeur PRÉFECTURE DES LANDES

09 heures 30

09) DOSSIER N° 2402923

RAPPORTEUR: Madame ANNE TRIOLET

Titre de l'affaire M. Ahmad S. demande l'annulation de la décision du 15/10/24 pris par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques portant obligation de quitter le territoire français sans délai, avec interdiction de retour et fixant pays de renvoi.

Nom des parties

Demandeur Monsieur S. Ahmad

Représentants des parties

Maître GOURGUES Léa (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Arrêté le 14/01/2026

Le président du tribunal